

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt janvier, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 janvier.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 39

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M.BROUTEELE Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe
Mme THERON Stéphanie, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.LAPIERRE Julien

Absents :

Mme DERONNE Véronique
M.FICHEUX Bruno
M.GLORANT Stéphane

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2026D001 - Finances, Mutualisation et Transferts de charges – Indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12,
Vu la délibération n°2020D033 du 30 juillet 2020 relative aux indemnités des élus,
Vu la délibération n°2025D178 du 14 octobre 2025 relative à la modification du nombre de Vice-Présidents,

Considérant qu’en vertu de l’article L.5211-12 du CGCT, « le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur ».

Considérant que lors de sa séance du 14 octobre 2025, le conseil communautaire a, consécutivement au décès de Monsieur Michel DEHAENE 7^{ème} Vice-Président, décidé de diminuer le nombre de postes de Vice-Présidents,

Considérant que l’enveloppe indemnitaire globale a automatiquement diminué,

Considérant néanmoins que les indemnités des élus selon les taux délibérés en 2020 excèdent de 68,29€ l’enveloppe indemnitaire globale maximale,

Considérant qu’il convient donc de modifier les indemnités des élus,

Il est proposé au conseil communautaire de modifier à compter du 14 octobre 2025, le montant de l’indemnité de fonctions des membres du Bureau communautaire, lequel pourrait être fixé à 4,79% (en lieu et place de 5%) de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant que le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au Président, Vice-Présidents et membres du bureau communautaire serait le suivant :

Fonction		Taux (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Président	Président : Jacques HURLUS	59%
Vice-Présidents	Premier Vice-Président : Philippe MAHIEU	21%
	Deuxième Vice-Président : Philippe PRUVOST	21%
	Troisième Vice-Président : Joël DUYCK	21%
	Quatrième Vice-Président : Jocelyne DURUT	21%
	Cinquième Vice-Président : Geneviève FERMENTEL	21%
	Sixième Vice-Président : François-Xavier HENNEON	21%
	Septième Vice-Président : Jean-Claude THOREZ	21%
	Huitième Vice-Président : Stéphanie THERON	21%
Membres du bureau communautaire	Estaires : Dorothée BERTRAND	4,79%
	Fleurbaix : Aimé DELABRE	4,79%
	Haverskerque : Philippe BLERVAQUE	4,79%

	La Gorgue : Michel BODART	4,79%
	Laventie : Jean-Philippe BOONAERT	4,79%
	Lestrem : Anne HIEL	4,79%
	Merville : Hervé MORVAN	4,79%
	Sailly-sur-la-Lys : Marie-Dominique DE SWARTE	4,79%

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le Président à porter les indemnités des élus suivant les dispositions énoncées ci-dessus à compter du 14 octobre 2025,
- DE PREVOIR les crédits nécessaires du budget général,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

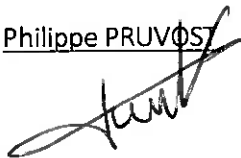
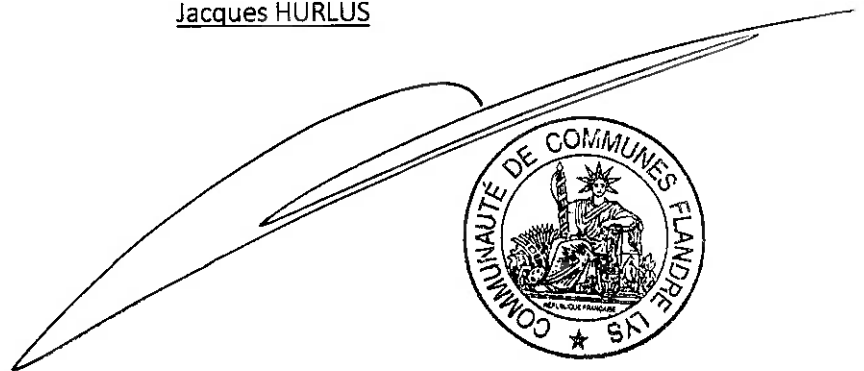
A La Gorgue le 20 janvier 2026,
 Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe PRUVOST

Jacques HURLUS


Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

22/01/2026



ID : 059-245900758-20260120-2026D001BIS-DE